

CERTIFICATION & RNCP

Référentiel de compétences

DÉFINITION

Un référentiel de compétences est un document officiel qui décrit précisément les compétences attendues pour exercer un métier ou obtenir une certification. Pour les Titres Pro et les certifications RNCP, le référentiel est publié par France compétences.

Le référentiel structure la certification en :

- Blocs de compétences (3 à 5 par titre généralement)
- Compétences au sein de chaque bloc (5 à 15)
- Critères d'évaluation mesurables
- Modalités d'évaluation (épreuves, projet, mise en situation)

Lire le référentiel AVANT de choisir une formation est l'une des stratégies les plus sous-utilisées par les candidats. Le référentiel te dit exactement ce qui sera évalué. Donc ce que tu dois maîtriser à la sortie.

Deux usages stratégiques :

1. Choisir une formation : compare ce que propose l'organisme à ce qu'exige le référentiel officiel. Si l'organisme couvre 60 % du référentiel, fuis.
2. Préparer une VAE : le référentiel te dit quelles expériences mettre en avant. Tu structures ton dossier autour de la grille officielle.

Où trouver le référentiel : sur France compétences, fiche du titre RNCP ? onglet "Bloc de compétences".

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Poitiers, Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/referentiel-competences
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF